

**Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC CONTRES VAL DE CHER 2 RUE PIERRE HENRI MAUGER CONTRES 41700
LE CONTROIS EN SOLOGNE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €.

MONSIEUR CARLOS LOPES RODRIGUES , représentant de la société A MANHOSA EN FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 2 B ROUTE DE LA BUOTTIERE 41400 ANGE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

LOPES RODRIGUES CARLOS

Nombre d'actions : 10

Somme versée : 100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 juin 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et Approuvé

La banque
(Cachet et signature)

